

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 7 mars 2016,

A adopté le règlement suivant :

Règlement no 2016-302

Intitulé : REGLEMENT NO 2016-302

Règlement général de la Municipalité de SAINT-CLAUDE

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 17 mars 2016.

Signé : _____
Directrice générale, sec-très. g.m.a

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources, st-Claude.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 mars 2016.

Directrice générale et sec-très.